



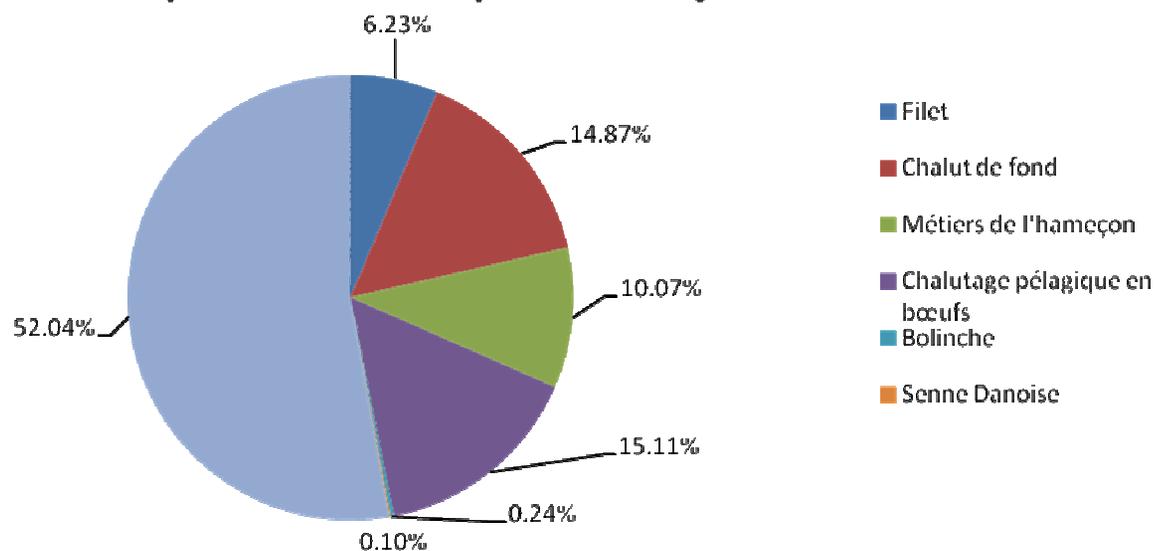
## **Groupe Manche du CCR EOS – GT3 - 30/01/2013 - Paris**

*Quelques éléments sur la gestion du bar en  
France*





## Répartition des captures françaises en 2009



*Répartition calculée d'après des données Ifremer*

Moyenne récente pêche pro FR = 5 000 t/ an

Estimation captures pêche plaisance : [3000 – 5000 t]/an





## Encadrement de la pêche professionnelle jusqu'en 2011:

- 🐟 Taille minimale : 36 cm
- 🐟 Limitation nationale de 5 tonnes/navire/semaine (précaution)
- 🐟 Licences régionales « palangre » avec limitation nombre hameçon/homme embarqué pour la Bretagne et les Pays de la Loire





## Mesures de gestion françaises

- 🐟 Avis CIEM 2010 : « stabiliser la mortalité par pêche »
- 🐟 Diminution de rendements pour certains métiers
- ➔ Délibération professionnelle visant gestion ressource + sécuriser rendements
  
- 🐟 En vigueur depuis le 01/01/2012 ( arrêté ministériel)
- 🐟 S'applique à tous les navires FR, depuis le IVc jusqu'au VIII
- 🐟 Gestion accès ressource, limitation captures/débarquements, mesures techniques et de contrôle = Plan de gestion
- 🐟 Gestion nationale via « effort de pêche »





## Et après?

- 🐟 Amélioration diagnostic scientifique:
  - Combien de populations/stocks?
  - Dynamique spatiale?
  - Recrutement?
  - Captures plaisance?
  - Etat du/des stocks? Niveaux de mortalité par pêche durables?
- 🐟 Fort investissement français aux côtés de l'IFREMER, mais besoins efforts déployés au niveau de l'UE.
- 🐟 Volonté FR de respecter avis CIEM « stabiliser la mortalité par pêche »; perspective UE?

